



Guide de candidature

1^{er} appel à solutions en santé mentale numérique

Centre provincial d'expertise en technologie de l'information
en santé mentale, dépendance et itinérance



Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos..... | 1 |
| Le Centre d'expertise en technologie de l'information en santé mentale, dépendance et itinérance (CETI-SMDI) | 2 |
| Appel à solutions..... | 3 |
| Raison d'être : | 3 |
| Objectif : | 3 |
| Critères d'admissibilité : | 4 |
| Besoins prioritaires : | 4 |
| Solutions admissibles : | 5 |
| Equipes admissibles : | 6 |
| Processus d'évaluation : | 6 |
| Comité d'évaluation et de sélection des outils numériques en santé mentale..... | 6 |
| Formulaires..... | 8 |
| Formulaire de mise en candidature | 8 |
| Dossier complet | 8 |
| Comment remplir le formulaire de candidature | 9 |
| Modalités de réponse : | 9 |
| Dates limites de dépôt : | 9 |
| Responsables de l'appel à solutions et du CETI-SMDI..... | 10 |
| Co-direction | 10 |
| Contact | 11 |
| Annexe 1 : Échelle de maturité technologique : Technology Readiness Level (TRL)..... | 1 |

Avant-propos

Chères équipes soumissionnaires,

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons ce guide de candidature pour le premier appel à solutions du Centre d'expertise en technologie de l'information en santé mentale, dépendance et itinérance (CETI-SMDI). En tant qu'équipe de direction du CETI-SMDI, nous sommes fiers de contribuer à l'avancement des soins en santé mentale au Québec grâce à l'innovation technologique.

Le CETI-SMDI a pour mission de fédérer l'écosystème et d'accompagner un ensemble d'équipes soumissionnaires dans l'ensemble de la province à diffuser leurs solutions numériques en santé mentale. Nous sommes convaincus que les outils numériques peuvent jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accès aux soins et aux services en santé mentale.

Cette première phase d'appel à solutions vise à sélectionner des outils numériques innovants et matures qui ont ce potentiel. Les équipes sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement unique et multidimensionnel que nous sommes fiers d'offrir pour contribuer au rehaussement, à la nationalisation et à la diffusion de solutions pertinentes.

Nous sommes impatients de découvrir vos projets novateurs et de collaborer avec vous pour améliorer la santé mentale de tous.

Numériquement vôtre,

Le comité directeur du Centre d'expertise en technologie de l'information en santé mentale, dépendance et itinérance,

Jonathan Brière, Président-directeur général adjoint, CIUSSS-EMTL;

Jennifer Dahak, adjointe-cadre au Président-directeur général adjoint, CIUSSS-EMTL;

Stéphane Guay, directeur scientifique Centre de recherche – IUSMM

Isabelle Ouellet-Morin, chercheuse, Centre de recherche – IUSMM

Le Centre d'expertise en technologie de l'information en santé mentale, dépendance et itinérance (CETI-SMDI)



Le Centre d'expertise en technologie de l'information en santé mentale, dépendance et itinérance (CETI-SMDI) émerge dans un contexte où l'accessibilité aux soins en santé mentale nécessite d'être rehaussée, avec plus de 15000 personnes en attente de services au Québec. S'inscrivant dans la *Stratégie d'accélération et d'intégration de la santé mentale numérique*, ce centre catalyse la transformation numérique en santé mentale, en s'appuyant sur une expertise solide et sur une collaboration intersectorielle. Sa mission est claire : rendre les services de santé mentale plus accessibles grâce à des solutions numériques diversifiées, sécuritaires et centrées sur les besoins des individus, soutenues par des veilles technologiques et scientifiques constantes. En mettant l'accent sur la collaboration, l'excellence et la pertinence, le CETI-SMDI s'engage à fournir des solutions innovantes qui répondent aux besoins des cliniciens et du grand public, contribuant ainsi à améliorer la santé mentale de la population québécoise.

Découvrez nos travaux plus en détail :

<https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/ceti-smdi>



Appel à solutions

Raison d'être

En lien avec le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 et la modernisation technologique prévue au Plan santé +humain et +performant, le Gouvernement du Québec a récemment annoncé un investissement historique destiné au déploiement de *la Stratégie d'accélération et d'intégration de la santé mentale numérique*. Cette initiative vise à accroître l'accessibilité des soins et des services en santé mentale au Québec et le CETI-SMDI a pour mission d'accompagner un ensemble d'équipes à diffuser leurs solutions numériques en santé mentale, à la grandeur de la province.

Objectif

Dans le cadre de ses travaux, le CETI-SMDI s'appuie sur différentes expertises en santé mentale numérique, y compris celles du Comité d'évaluation et de sélection des outils numériques en santé mentale. Le présent appel a pour but de sélectionner des outils numériques innovants et matures qui pourront améliorer l'accès aux soins en santé mentale.

Les équipes soumissionnaires retenues bénéficieront d'un accompagnement qui favorise le travail collaboratif, les échanges sur les meilleures pratiques dans le développement d'outils numériques ainsi qu'une meilleure compréhension de l'écosystème numérique et du réseau de la santé et des services sociaux. Elles verront également leurs solutions diffusées à l'échelle provinciale. Concrètement, les équipes sélectionnées bénéficieront d'un soutien au rehaussement de leur solution numérique et à sa nationalisation, à la planification de la mise en œuvre et au soutien à l'implantation dans les différents milieux.

En tant que porteur de projet, cet appel à solutions vous offre une occasion unique d'inscrire votre initiative dans une démarche d'innovation numérique de grande envergure et bénéficiant d'un soutien opérationnel pour contribuer à l'amélioration de la santé mentale au Québec.

Critères d'admissibilité :

Besoins prioritaires :

Dans le cadre de cet appel à solutions, nous souhaitons recevoir des projets touchant toutes les tranches d'âges et ciblant les troubles mentaux courants - et les facteurs susceptibles de les influencer - suivants :

- Symptomatologie et troubles de l'humeur;
- Symptomatologie et troubles anxieux;
- Problèmes de consommation ou de dépendance aux substances.

Plus précisément, nous sommes intéressés par les projets incluant une ou plusieurs des fonctionnalités suivantes :

| | |
|--|--|
| Suivi des symptômes et journalisation de l'humeur | Enregistrement des symptômes quotidiens. |
| | Journalisation de l'humeur, des pensées ou des activités. |
| | Suivi des tendances au fil du temps. |
| | Suivi des habitudes de vie, y compris le sommeil, l'exercice et l'alimentation |
| | Alertes pour les situations à haut risque et suggestions d'intervention préventive. |
| Psychoéducation, sensibilisation et littératie en santé mentale numérique | Informations, y compris sur les troubles de santé mentale |
| | Modules éducatifs sur les techniques de relaxation, la communication efficace, la résolution de problème, l'affirmation de soi et tout autre sujet pertinent. |
| | Identification des facteurs déclenchants ou exacerbant la symptomatologie. |
| Stratégies thérapeutiques | Toute activité soutenant une approche thérapeutique pertinente basée sur des données probantes (ex. soutien à l'exposition, entraînement aux compétences sociales, stratégies d'adaptation, gestion des émotions, activation comportementale). |
| Méditation et pleine conscience | Séances de méditation guidée. |
| | Exercices de respiration et de relaxation. |
| Soutien social et professionnel | Communauté en ligne pour le partage d'expériences et le soutien. |
| | Fonctionnalités de partage pour impliquer les proches ou les professionnels de la santé dans le processus de guérison. |
| | Conseils sur la communication efficace avec les amis et la famille. |
| | Référencement vers d'autres ressources, en ligne ou hors ligne. |

Solutions admissibles :

Aucune proposition d'achat de licence ne sera prise en compte. Par ailleurs, les solutions admissibles seront celles qui répondront aux critères obligatoires.

Critères obligatoires :

- Être pilotée par une équipe capable de se conformer aux réglementations québécoises (ex. échanger et communiquer en français; traduire ou adapter le contenu de sa solution si nécessaire);
- Être une solution innovante¹ permettant d'agir comme adjuvant à des services existants, d'offrir des autosoins ou de l'autogestion à l'intention d'un public aux prises avec une symptomatologie en santé mentale ou à risque de l'être;
- Offrir cette solution par une modalité numérique (application mobile, application Web, site internet interactif, jeu sérieux, etc.);
- Avoir un niveau de maturité technologique élevé, situé entre 8 et 9 selon l'échelle *Technology Readiness Level (TRL)* (Annexe 1);
- S'assurer que le contenu repose sur des données probantes;
- Avoir démontré une utilité clinique ou en voie de l'être (étude pré et post tests, à groupe contrôle, RTC, etc.);
- Détenir la propriété intellectuelle du projet;
- À terme, être disponible en français, se conformer aux modalités technologiques minimales (y compris que la solution soit hébergée au Canada);
- Avoir une version disponible en anglais (un atout);
- Avoir une connaissance de l'organisation du système de santé ou une expérience dans le milieu (un atout).

¹ Solution innovante : innovation technologique qui introduit ou améliore un service, ou répond à un besoin par ses spécifications techniques, ses composantes, son logiciel intégré, sa convivialité ou toute autre caractéristique.

Équipes admissibles :

Le CETI-SMDI accordera une attention particulière aux projets et équipes qui auront impliqué les utilisateurs finaux (population visée par l’outil) ou les professionnels de la santé dans un processus de co-construction et de design centré sur l’utilisateur – en ayant minimalement consulté les futurs utilisateurs durant le développement de leur outil. Nous encourageons la prise en compte des perspectives d’autres partenariats, telles que des associations de patients, des professionnels, des groupes de soutien, ainsi que des experts en TI, expérience utilisateur, éthique, et inclusion. Chaque équipe doit inclure au moins un chercheur affilié à une université, un collège ou une institution de recherche.

Processus d’évaluation :***Comité d’évaluation et de sélection des outils numériques en santé mentale***

Afin de promouvoir la qualité, la sécurité et la pertinence des outils numériques offerts à la population, incluant des personnes en situation de vulnérabilité, le CETI-SMDI peut compter sur plusieurs experts.es membres de son Comité provincial d’évaluation et de sélection des outils numériques en santé mentale. Ce comité est composé de chercheuses et chercheurs en santé mentale numérique, de cliniciennes et cliniciens, d’experts en cybersécurité, en éthique, en expérience utilisateur et des patients partenaires, de façon à sélectionner les meilleurs outils mis à la disposition de la population.

Les étapes de l'évaluation du projet sont les suivantes :

1

Sur la base d'un formulaire en ligne, d'une vidéo de démonstration et des annexes envoyées par courriel, une évaluation préliminaire de l'admissibilité de l'équipe et de la solution sera effectuée selon les critères d'admissibilité mentionnés dans l'appel à solutions.

2

La décision prise à l'issue de l'évaluation préliminaire de l'admissibilité sera communiquée par courriel à la personne contact de l'équipe.

Les équipes sélectionnées seront invitées à soumettre un dossier complet et à présenter leur solution. Le dossier recueillera des informations sur les qualités cliniques, l'expérience utilisateur, la démarche de sécurisation culturelle ainsi que les requis techniques, de gestion et la sécurité des données.

3

La solution sera ensuite soumise à l'évaluation aux membres du Comité d'évaluation et de sélection des outils numériques en santé mentale.

Une rencontre pourrait être planifiée, au besoin, pour répondre aux éventuelles questions soulevées par l'évaluation.

4

La décision, positive ou négative, prise par le Comité d'évaluation et de sélection des outils numériques en santé mentale sera communiquée par courriel à la personne contact de l'équipe soumissionnaire.

5

Finalement, les candidats sélectionnés seront recommandés au Comité directeur MSSS/CETI-SMDI en santé mentale numérique.

Formulaires

Formulaire de mise en candidature

Ce formulaire vous permet de répondre à des questions préliminaires qui évalueront la capacité de votre solution à répondre aux critères d'admissibilité mentionnés dans l'appel à solutions.

Une vidéo de démonstration, d'une durée maximale de cinq minutes, doit être fournie pour montrer la solution numérique en action (ex. via un enregistrement d'écran).

Vous serez invités à envoyer des annexes, si nécessaire, pour compléter vos réponses. Le détail de la procédure est rappelé au point : «Comment remplir le formulaire de candidature ?».

Dossier complet

Si votre candidature est retenue pour l'évaluation par le Comité d'évaluation et de sélection des outils numériques en santé mentale, vous serez invités à remplir un dossier.

Vous aurez à répondre à une série de questions au sujet des qualités cliniques, de l'expérience utilisateur, de la démarche liée à la sécurisation culturelle et à l'inclusivité, mais aussi des questions portant sur les modalités de gestion et de sécurisation des données et des aspects techniques de votre solution.

Vous serez également invités à envoyer des annexes, au besoin. Les modalités vous seront communiquées à ce moment-là.

Comment remplir le formulaire de candidature

Modalités de réponse :

1. Pour répondre à cet appel à solution, vous devez remplir le formulaire de mise en candidature à l'adresse suivante : <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/CETI-SMDI/appel-solutions-en-sante-mentale>
2. Nous vous encourageons à transmettre des annexes pour appuyer vos réponses, si nécessaire. Chaque partie du formulaire vous permettra de lister les annexes associées. Merci de nous adresser vos annexes dûment nommées à : cetismdi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca avec pour objet «ANNEXES – Candidature AAS 2024 – Nom de la solution».
3. Pour joindre la vidéo de démonstration requise, merci de transmettre un lien YouTube au formulaire lorsque demandé par ce dernier.

Date limite de dépôt :

La date limite des réponses est le 31 mai 2024

Responsables de l'appel à solutions et du CETI-SMDI

Codirection

Jennifer Dahak

Adjointe au Président-directeur général adjoint.

Codirectrice, Centre d'expertise TI – santé mentale, dépendance et itinérance.

Direction générale, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Stéphane Guay

Codirecteur, Centre d'expertise TI – santé mentale, dépendance et itinérance.

Directeur, Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal.

Professeure titulaire, École de criminologie et Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal.

Isabelle Ouellet-Morin

Codirectrice, Centre d'expertise TI – santé mentale, dépendance et itinérance.

Chaire de recherche du Canada sur les origines développementales de la vulnérabilité et de la résilience.

Professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal.

Chercheuse affiliée au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (CR-IUSMM) et au GRIP.

Responsable de l'axe Innovation sociale de l'Observation pour l'éducation et la santé des enfants (OPES).

Contact

Pour en savoir plus sur cet appel à solutions ou pour tout commentaire, écrivez-nous à : *cetismdi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca*

Découvrez nos projets et inscrivez-vous à notre infolettre

<https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/ceti-smdi>



Annexe 1 : Échelle de maturité technologique *Technology Readiness Level (TRL)*





*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 